

**République Française**

**DEPARTEMENT  
Des Alpes de Haute-Provence**

**EXTRAIT DU REGISTRE**

**des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL  
de la COMMUNE de CORBIERES en PROVENCE**

<b>Nombre de membres afférents au Conseil Municipal : 15</b>
<b>En exercice : 15</b>
<b>Qui ont pris part à la délibération</b> <b>Présents : 9</b> <b>Procurations : 3</b>
<b>Absents : 3</b>

**SEANCE DU 03 JUILLET 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le trois du mois de juillet à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de Corbières-en-Provence s'est réuni, à la mairie, salle du conseil, sous la présidence de **Monsieur Jean Claude CASTEL, Maire**.

**PRESENTS** : Mmes ARNEL H, LOMBINO S, ROUSSEAU C,  
Mrs CASTEL JC, FIGUIÈRE S, LAMAZÈRE G, MIOLA JL,  
PIERRISNARD P, RAMIREZ JP,

**PROCURATIONS** : LE GENDRE M à ARNEL H, AMIGONI A à  
ROUSSEAU C, PALLA O à MIOLA JL

**ABSENTS** : DELSAUT A, LAUGA-CROZE C, MARELLI S,

**SECRETAIRE DE SEANCE** : ROUSSEAU C, PIERRISNARD P

**Date de la convocation du Conseil Municipal** : 27/06/2025

République Française  
Mairie de CORBIERES  
Délibération publiée  
et notifiée le : 4/7/25

**Délibération n°2025.43 : Signature d'une promesse synallagmatique de vente entre  
l'Établissement Public Foncier (EPF) PACA et la Commune de Corbières-en-Provence**

Monsieur le Maire rappelle que la Commune de Corbières-en-Provence a eu pour volonté de bénéficier de l'outil d'action foncière, mis en place par la convention habitat à caractère multisites EPF PACA/DLVAgglom pour permettre la réalisation de programmes d'habitat sur la commune de Corbières-en-Provence.

L'EPF, régi par les dispositions des articles L 321-1 et suivants du Code de l'Urbanisme, est un outil au service de l'Etat, des collectivités territoriales et de leurs groupements ou d'un autre établissement public pour mettre en œuvre des stratégies foncières afin de mobiliser du foncier et de favoriser le développement durable et la lutte contre l'étalement urbain.

Cette convention habitat à caractère multisites a pour objectif de permettre d'acquérir des tenements fonciers en vue de la réalisation de programmes d'habitat prioritairement sur le court terme avec un document d'urbanisme compatible sur des sites identifiés.

Monsieur le Maire a été autorisé par le conseil municipal du 31 mars 2024 à signer la convention d'adhésion « convention habitat à caractère multisites » signée le 27 septembre 2021 par l'EPF-PACA d'une part et le 11 octobre 2021 par DLVAgglom d'autre part.

Monsieur le Maire a sollicité l'EPF pour l'acquisition amiable d'un tenement foncier cadastré section E n°350 et 351 pour lequel l'EPF s'est porté acquéreur.

Monsieur le Maire expose que pour la réalisation des travaux de démolition partielle sur le terrain cadastré E 350 et E 351 en vue de la création de l'accès au futur ALSH qui assurera une activité principale de garderie périscolaire, la réalisation du préau et des logements dans le bâti existant, il est nécessaire de procéder au rachat de cette propriété à l'EPF afin de mener à bien ces projets.

VU la convention habitat à caractère multisites signée entre l'EPF et DLVAgglo en date des 27 septembre 2021 et 11 octobre 2021,

VU la convention d'adhésion à la convention habitat à caractère multisites signée entre la Commune de Corbière-en-Provence et DLVAgglo en date du 22 mars 2024,

**Conformément** à la convention habitat à caractère multisites, le prix de rachat correspond au prix de l'acquisition du terrain par l'EPF majoré des frais dus pour la durée de portage de l'acquisition et des frais annexes, le prix de rachat s'élève donc à un montant total de 421 714 € TTC se décomposant de la façon suivante :

- coût acquisition : 400 000€
- frais notaire : 10 000€
- assurance : 95€
- TF : 5000€
- aléas gestion : 3000€

Ce qui fait un total de 418 095€ HT

A cela s'ajoute la TVA sur marge : la marge est calculée sur l'ensemble des dépenses sauf le coût d'acquisition à savoir 20 % de 18 095€, ce qui fait une TVA sur marge à 3619€

418 095€HT + 3619€ de TVA sur marge = 421 714€ TTC (quatre cent vingt et un mille sept cent quatorze euros toutes taxes comprises)

Vu l'avis favorable de France Domaine du 02 juillet 2025

Oui l'exposé de Monsieur le Maire :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents et représentés, ( 12 POUR dont 3 PROCURATIONS), lors de la séance du 03 juillet 2025 :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer cette promesse synallagmatique de vente ainsi que l'acte authentique au prix de 421 714€ TTC (quatre cent vingt et un mille sept cent quatorze euros toutes taxes comprises) conformément à la convention habitat à caractère multisites conclue entre l'EPF et DLVAgglo.
- **INDIQUE** que les frais de notaires afférents à cette vente seront à la charge de l'acquéreur, en l'occurrence la Commune de Corbières-en-Provence,
- **DONNE** tout pouvoir à Monsieur le Maire pour signer tous documents en lien avec l'achat des parcelles E 350 et E 351.

Fait et délibéré en séance ce jour, et mois et an que dessus.



**LE MAIRE**  
**JEAN CLAUDE CASTEL**

*Pai délé'gation*